

DEC132850DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Luc CHOUKROUN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC131234DR01 du 14 février 2013 portant nomination de M. **Jean-Luc CHOUKROUN** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. **Jean-Luc CHOUKROUN**, dans l'unité du CNRS UMR 7088 à compter du 31 août 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 26 septembre 2013

Isabelle HUAULT
directrice de l'UMR 7088
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC 140519INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7048 intitulée CEVIPOF.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 133018DGDSen date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7048 intitulée CEVIPOF et nommant Mme Christine Musselin, directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Christine Musselin, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} février 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Martial Foucault, Professeur des Universités à l'IEP de Paris, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/02/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand